



FEUILLE DE ROUTE : DIRECTION : **Un élève est harcelé... que faire ?**

- 'Il est nécessaire que la direction assume son rôle de capitaine du navire !'
- Une personne harcelée ne veut qu'une seule chose : que cela s'arrête !!

ACTIONS	PISTES ET CONSEILS
O Communiquez au début de l'année à tous les personnels de l'éducation, aux élèves et à leurs familles la procédure appliquée en cas de harcèlement dans l'école et les coordonnées d'une personne référente qui gère les situations de harcèlement au sein de l'école, ainsi que : • l'adresse mail et le numéro de téléphone de la direction • l'adresse mail et le numéro de téléphone de la personne de contact, la médiation à l'école et/ou de la cellule bien-être, si existantes • l'adresse mail et le numéro de téléphone du Centre PMS • l'adresse mail et le numéro de téléphone des représentants de l'association des parents • l'adresse mail et le numéro de téléphone du Pouvoir Organisateur O Accueillez l'information le plus rapidement possible avec une approche d'écoute non-jugeante O Traitez la situation sans tarder : ▪ constituez un dossier basé sur des faits, si possible d'une façon chronologique ▪ informez le ou la titulaire de classe, les autres professeurs et les autres adultes en contact avec l'élève ▪ contactez le Centre PMS	O Agissez en connaissance de la problématique • « LE HARCÈLEMENT ENTRE JEUNES, LES CLÉS POUR COMPRENDRE ET AGIR » • Réseau Prévention Harcèlement O Une vision claire anticipera une situation problématique O Une communication transparente rassure et crée de la crédibilité O Prévenez en installant un climat d'école et en favorisant un climat de classe dans le respect et la tolérance, une ouverture au dialogue, des tours de paroles réguliers en communication positive et non-violente O Enoncez clairement dans l'école les valeurs et les principes défendus dans le projet d'école et sanctionnés par le Règlement d'ordre intérieur O Privilégiez un entretien à 2 avec une personne qui écoute et une personne qui prend note O Evitez de vous laisser guider par vos émotions O Recevez séparément les protagonistes

O Déléguez :

- au sein de l'école aux personnes formées à la prise en charge des situations de harcèlement
- au Centre PMS
- faites appel au service de la médiation scolaire/ équipes mobiles* : utilisez le formulaire de demande d'intervention d'un service spécialisé mais adressez-vous au préalable aux **personnes de contact** qui vous aideront à formuler la demande

***Médiation scolaire et équipes mobiles**: info personnes de contact, courriels et numéros de GSM:

Zone de Bruxelles



Juliette Vilet



juliette.vilet@cfwb.be



[+32 479 65 16 60](tel:+32479651660)

Zone Wallonie



Claudine Bilocq



claudine.bilocq@cfwb.be



[+32 478 88 36 92](tel:+32478883692)

O Assurez le suivi : notez les démarches entreprises

O Informez régulièrement les parents du suivi

Les 3 critères pour qualifier un événement de harcèlement :

- des actes négatifs délibérés
- la répétition
- le déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes